



Question sur le divorce à l'amiable

Par **adm50**, le **25/06/2008 à 12:11**

bonjour, rnune personne en instance de divorce (amiable) peut-elle vivre avec quelqu'un et refuser au papa de voir son enfant , sous peine de demander la garde exclusive de l'enfant .
quelles mesures prendre ?

Par **domi**, le **25/06/2008 à 13:23**

Y-a-t-il une décision de justice pour la garde ou pas encore? Si la maman refuse le droit de visite au papa , ça ne prend pas le chemin d'un divorce "à l'amiable"... Contactez rapidement le JAF afin qu'il décide des modalités de garde de l'enfant .